VIGIRUN
EXPERTISE • PRÉVENTION • CONSEIL

Programme de formation
Réf. VIG-SSR-01 · Version 1
Mise à jour : 30/10/2026

PROGRAMME DE FORMATION

Stage de sensibilisation à la sécurité routière

Stage de récupération de points, conforme au programme national défini par la réglementation (article L. 223-6 du Code de la route).

DURÉE	EFFECTIF	MODALITÉ	TARIF	LIEUX
14 heures 2 jours consécutifs	**6 à 20 stagiaires**	**Présentiel en groupe**	**240 € TTC** Tarif de lancement : 210 € pour les stages de janvier et février 2027	**Le Port (Ouest) L'Étang-Salé (Sud)**

PUBLIC VISÉ

Tout conducteur titulaire du permis de conduire : particuliers, salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprise.

- Stage volontaire, pour récupérer des points.
- Stage obligatoire en permis probatoire (lettre 48N).
- Stage imposé par la justice (sans récupération de points).

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un permis de conduire valide.
- Ne pas avoir suivi de stage de récupération de points dans les 365 jours précédents.
- Comprendre et s'exprimer en français (stage fondé sur les échanges en groupe).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur **vigirun.re**, par téléphone ou par e-mail.

Inscription possible jusqu'à 2 jours avant le début du stage, sous réserve de places disponibles.

Convocation envoyée dès réception du dossier complet (pièces justificatives) et du règlement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser le conducteur aux enjeux de la sécurité routière et l'amener à prendre conscience des risques liés à certaines pratiques, afin qu'il modifie durablement ses comportements de conduite et prévienne la récidive.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue du stage, le participant sera capable de :

1. Identifier les facteurs généraux de l'insécurité routière et les principales causes d'accidents.
2. Analyser une situation d'accident selon une approche systémique (conducteur, véhicule, environnement).
3. Reconnaître ses propres comportements à risque et les situations qui les favorisent.
4. Expliquer les effets de la vitesse ou des substances psychoactives sur la conduite et leurs conséquences.
5. Définir des engagements concrets et réalistes pour faire évoluer sa conduite.

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 — 7 heures

Module socle

Prévention des conduites à risque

- Accueil, présentation du stage, de son cadre et de ses règles
- Présentation des participants et recueil des attentes
- Enjeux de la sécurité routière et facteurs généraux de l'insécurité routière
- Approche systémique de l'accident
- Complexité de l'activité de conduite : perception, décision, action
- Réglementation et fonctionnement du permis à points

Jour 2 — 7 heures

Module spécifique

Approfondissement d'une conduite à risque

Un thème choisi selon le profil du groupe :

- **La vitesse** et les problématiques associées
- **Les substances psychoactives** alcool, cannabis, drogues de synthèse, médicaments

- Travail en groupe et analyse de situations
- Engagements individuels
- Bilan du stage et remise des attestations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active et participative, conforme au guide officiel de l'animateur. Les deux intervenants suivent une progression définie pour aborder l'ensemble du programme, sur le plan théorique comme pratique.

- Échanges et discussions en groupe, sans jugement
- Analyse de situations réelles et études de cas
- Travaux en sous-groupes et mises en situation
- Apports théoriques courts et illustrés

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Salle de formation équipée, adaptée à 20 personnes
- Écran, vidéoprojecteur et ordinateur
- Tableau blanc et paperboard
- Supports vidéo et documents pédagogiques
- Documentation remise aux participants

ENCADREMENT

Le stage est animé par un binôme d'intervenants, conformément à la réglementation :

BAFM **Un expert en sécurité routière**
Titulaire du Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM). Emilie Payet, 10 ans de direction d'un centre de formation à la sécurité routière.

PSY **Un psychologue**
Psychologue diplômé, formé à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Gestion administrative et suivi des dossiers assurés par VIGIRUN.

SUIVI ET ÉVALUATION

- **Positionnement :** recueil des attentes et des situations de chacun en début de stage (tour de table).
- **Suivi de présence :** feuille d'émargement signée par demi-journée.
- **Évaluation des acquis :** questionnaire d'auto-évaluation non noté en fin de stage.
- **Satisfaction :** questionnaire de satisfaction à chaud.
- **Contrôle :** contrôle possible des services de l'État (DEAL).

SANCTION DE LA FORMATION

Une **attestation de suivi de stage** est remise à chaque participant ayant suivi la totalité des 2 journées. Le centre transmet l'attestation à la Préfecture.

Toute absence, même partielle, ou tout comportement empêchant le bon déroulement du stage fait obstacle à la délivrance de l'attestation.

Le stage ne donne lieu à aucun examen ni note.

Récupération de points : jusqu'à 4 points, dans la limite du plafond du permis, crédités à la date du lendemain du stage. Les stages imposés par la justice ne donnent pas droit à la récupération de points.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

VIGIRUN est un nouvel organisme. Le nombre de stagiaires accueillis et le taux de satisfaction seront publiés sur vigirun.re à l'issue des premières sessions.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée par e-mail à emilie.payet@vigirun.re ou par courrier. Une réponse est apportée sous 5 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Contactez notre référente handicap avant l'inscription pour étudier ensemble les adaptations possibles.

Référente handicap : Emilie Payet
0692 24 87 03 ·
emilie.payet@vigirun.re

ORGANISATION

- Horaires : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 00 – 16 h 30
- Lieux (locaux de la SEMIR) : 16 rue Claude Chappe, ZAE 2000, 97420 Le Port · 4, rue Franck Camille Cadet, 97427 L'Étang-Salé
- Dates : voir le calendrier des sessions sur vigirun.re
- Présence obligatoire sur la totalité des 2 journées

PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- **Tous les stagiaires :** pièce d'identité en cours de validité.
- **Stage volontaire et permis probatoire :** permis de conduire.
- **Permis probatoire :** lettre 48N.
- **Stage imposé par la justice :** numéro de parquet, ordonnance pénale ou composition pénale.